

INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : CP/49-2017

N/Réf : GV / LB / 2017-0439

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.08.37

Mai : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Mairie de Crêts en Belledonne
Place de la Mairie
ST Pierre d'Ailevard
38830 CRETS EN BELLEDONNE

CRETS EN BELLEDONNE
16 NOV 2017
RECEPTION COURRIER

Valence, le 13 novembre 2017

Objet : Avis INAO PLU Crêts-en-Belledonne (38)

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 19 octobre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU sur la commune de Crêts-en-Belledonne (38).

La commune de Crêts en Belledonne est située dans l'aire géographique de l'AOP « Noix de Grenoble ». Un opérateur y exploite 1,08 ha de noyers.

La commune appartient également aux aires de production de l'IGP « Emmental français Est-Central », et des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Comtés Rhodaniens » et « Isère ».

On recense également 1 opérateur en agriculture biologique

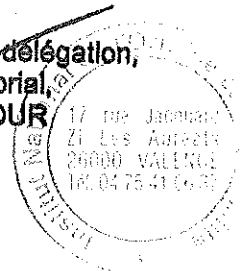
L'étude attentive du dossier mène l'INAO aux observations suivantes :

- le rapport de présentation :
 - o fait état d'une déprise agricole entraînant une avancée des forêts au détriment de l'agriculture,
 - o mais souligne l'importance de l'agriculture sur le territoire communal pour les productions agricoles, l'entretien et la valorisation des paysages,
 - o note une consommation d'espace antérieure élevée à l'échelle de la commune, qu'il convient de maîtriser dans le prochain PLU.
- le PADD inscrit dans ses objectifs notamment la volonté de :
 - o maintenir les surfaces agricoles et favoriser leur accès,
 - o maintenir la dynamique agricole,
 - o préserver les parcelles agricoles limitrophes des espaces urbanisés,
- le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traduisent les objectifs du PADD en conservant plus de 94% du territoire communal pour les zones agricoles et naturelles (forte réduction des zones AU).

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué territorial,
Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT Isère - 17 Bd Joseph Vallier- BP 45- 38040 GRENOBLE Cedex 9

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est - SITE DE VALENCE - 17, RUE JOSEPH-MARIE JACQUARD - Z.I. DES AUREATS - 26000 VALENCE
TEL: 04 75 41 08 37 / - www.inao.gouv.fr